



Besançon, le 29 mars 2023

### **Historique : 3,9 millions de prise en charge de cotisations attribués à 1901 exploitants de la MSA Franche-Comté**

**Cette très belle opération s'est déroulée entre l'automne 2022 et ce début de printemps 2023.**

Pour rappel ce dispositif, dénommé PEC résilience, s'adressait aux exploitations agricoles dont les charges avaient augmenté de plus de 50 % entre le 1er mars et le 30 septembre 2022, suite à la guerre en Ukraine. Les demandes de prises en charges des cotisations sociales devaient être faites auprès de la MSA au plus tard le 12 octobre dernier. A cette date, la MSA a enregistré le dépôt de 1912 demandes. Après étude de la recevabilité et de l'éligibilité des demandeurs, la MSA Franche-Comté a retenu 1829 dossiers représentant 1901 bénéficiaires.

Initialement dotée de 150 millions d'euros au niveau national, cette aide du plan de résilience a finalement été abondée de 14% pour être portée à 171 millions grâce à l'action conjointe de la MSA, du syndicalisme agricole et de l'ensemble des partenaires (cabinets comptables, DDT, ...).

Habituellement, le poids de la MSA Franche-Comté représente environ 1,8% de la France agricole. Toutefois, sur cette opération et grâce à la forte demande, la MSA Franche-Comté s'est vue dotée d'une enveloppe de 3 908 016 euros (soit 2,28% de l'enveloppe nationale) à attribuer à ses adhérents. A noter que cette enveloppe constitue la meilleure attribution jamais enregistrée dans l'histoire de notre territoire.

C'est ainsi que les services de la caisse ont pu soumettre aux administrateurs l'examen de 1901 dossiers éligibles sur l'ensemble de la région et attribuer une aide moyenne d'un montant de 2055 euros avec une aide maximale portée à 2865 euros pour 817 exploitants. Réuni en conseil d'administration le 24 mars, les élus de la caisse se sont félicités de la réussite de ce dispositif mené dans des délais restreints et en faveur d'environ 20% de ses ressortissants. "pour une fois la MSA ne va pas être perçue que comme un collecteur" indique un de ses membres qui souhaiterait changer cette image en valorisant par ailleurs les autres missions et initiatives de la MSA (Action sanitaire et sociale, médecine du travail, prévention des risques professionnels, ...).

Pour en savoir plus, sur l'offre de service de la MSA Franche-Comté, consultez [franchecomte.msa.fr](http://franchecomte.msa.fr)

## Détail de la répartition par départements

	Doubs	Jura	Haute Saône	Territoire de Belfort	FRANCHE COMTE
<b>Nombre de dossiers recevables</b>	628	386	849	49	1912
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	624	379	848	50	1901
<b>Montant des aides accordées</b>	1 267 992 €	765 951 €	1 777 861 €	96 212 €	3 908 016 €